

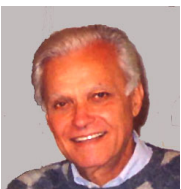
D'UN CONGRES L'AUTRE L'ESPOIR DECU

Organisés tous les deux ans, les congrès internationaux du CIRIEC constituent un temps fort de réflexion et de proposition sur les enjeux auxquels doivent répondre l'économie publique et l'économie sociale. C'est dire que les débats sont fortement influencés par le contexte et les politiques économiques du moment. L'avant-dernier congrès s'était tenu à Séville, quelques jours après le 15 septembre 2008. Le dernier vient de se dérouler à Berlin, sur fond de crise grecque et de menaces sur l'ensemble des économies européennes.

La tempête d'il y a deux ans avait, paradoxalement, fait naître un espoir : la leçon serait comprise et l'économie deviendrait, enfin, vertueuse. Le Prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz n'annonçait-t-il pas lui-même, à l'ouverture du congrès, l'avènement d' « une économie plus équilibrée, parce que plurielle, avec un secteur privé traditionnel, un secteur public efficace et une économie sociale en progression ». Plus encore, il exprimait la conviction que le 15 septembre avait « sonné la fin du fondamentalisme de marché comme la chute du mur de Berlin celle du communisme ». Nous n'avons pas tardé à comprendre que cet espoir serait déçu. Nous écrivions nous-même dans ces colonnes, quelques mois plus tard : « Grande fut la déception lorsque, sitôt un semblant de calme revenu, la folle course au profit immédiat, le détricotage des acquis sociaux, la dérégulation à tout va, ... ont repris comme devant ».

Cette déception a marqué les débats de Berlin. S'exprimant au nom du CIRIEC-France, Alain Arnaud* résumait le sentiment général : « Sait-on tirer les bons enseignements de cette très grave crise et de ses conséquences économiques et sociales ? Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas le cas ». De son côté, Jacques Fournier* ajoutait : « Beaucoup d'entre nous avaient pensé que la crise allait conduire à réhabiliter l'action publique et à lui permettre de prendre un nouveau départ. Ce n'est pas ce qui est arrivé jusqu'à présent ». Le congrès a constaté que, non seulement la leçon n'avait pas été comprise, mais que les attaques spéculatives contre la Grèce et d'autres pays méditerranéens, la mise en oeuvre par les gouvernements de sévères restrictions des dépenses qui fondamentalement affectent les services publics et les prestations sociales,... montrent que la course à l'abîme a repris de plus belle. Un motif de satisfaction toutefois : la meilleure capacité de résistance des entreprises de l'économie sociale, leur rôle dans la limitation des pertes d'emploi et l'exemplarité de leurs pratiques dans des secteurs aussi affectés que la finance, où les banques coopératives se sont caractérisées jusqu'ici par leur solvabilité et leur sens des responsabilités.

Face à cette crise dont les dramatiques conséquences sociales n'en sont qu'à leur début, quelque 500 participants de 36 pays et 40 intervenants ont témoigné de la vitalité du CIRIEC et de sa volonté de continuer à promouvoir, plus que jamais, par la recherche et l'information, la nécessaire défense de l'économie d'intérêt général.



[Marcel Caballero](#)
Vice-président du CIRIEC-France

* Nous reproduisons leurs interventions dans le présent numéro.

VALEURS ET ETHIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

[Intervention d'Alain Arnaud, Président du CIRIEC-France au Congrès du CIRIEC-International
Berlin, 16-19 mai 2010](#)



S'il n'y avait qu'un seul sujet à traiter dans le contexte de la grave crise que traverse le monde, ce serait bien celui-là, car je l'affirme avec conviction, ce n'est que sur la base d'un cadre de valeurs fondamental et avec des pratiques éthiques que l'on préservera la finalité de tout système de développement voué à l'homme. J'aborderai donc très volontiers ce thème autour de trois axes de réflexions et de questionnements :

- en premier lieu, quelques éléments de constat sur l'ordre mondial dans lequel nous vivons,
- ensuite, un focus sur le contexte de crise et les enseignements que l'on peut en tirer en terme d'éthique,
- enfin, quelles réponses possibles et est-ce que le modèle de l'économie sociale peut servir de référence.

1 - Je voudrais tout d'abord planter le décor en vous invitant à nous poser collectivement une première question : pourquoi en sommes-nous là, dans quel monde vivons-nous, dans quel ordre mondial sommes-nous aujourd'hui?

Nous savons tous ici que la libéralisation des échanges intervenue après la Seconde Guerre Mondiale, et la gigantesque globalisation qu'elle a entraînée, est à l'origine du progrès économique et social de nombreux pays, progrès lui-même nourri, dans un processus itératif, par les formidables avancées des sciences et des technologies. Cela s'est traduit par l'élévation des niveaux de vie, l'accès aux soins de santé, l'allongement de la durée de vie, l'accès à la formation, l'information, la culture. Mais nous savons aussi que ces progrès, incontestables, n'ont pas bénéficié à tout le monde. Une seule référence chiffrée, évoquée par le philosophe Patrick Viveret : la fortune de 225 personnes les plus riches dans le monde est égale aux revenus de 2,5 milliards d'êtres humains. Nous savons également que malgré le progrès économique, et c'est tout le paradoxe, les inégalités n'ont cessé de se creuser, et les crises – financière – économique – sociale – environnementale - alimentaire, ne feront qu'accroître cette tendance insupportable au creusement des inégalités, avec la montée du chômage, de la précarité, de la pauvreté et de l'accès aux ressources vitales.

Dans le même temps, nous assistons depuis ces dernières décennies à un affaiblissement, sinon une régression, de l'idéal humaniste et démocratique promu par la pensée philosophique du XVIII^{ème} siècle (le Siècle dit des Lumières), et cela sous l'effet de la conjugaison de multiples facteurs que je vous propose d'analyser autour de quelques mots-clés :

- **Marché** : aujourd'hui, je crois qu'il n'y a plus grand monde pour remettre en cause la pertinence de l'économie de marché comme moyen de développement, et ici, à Berlin lieu historique de l'effondrement de l'économie dirigée, on est bien placé pour le savoir. Même les pays tel que la Chine, où régnait il n'y a pas si longtemps un système d'économie planifiée assez rigide, en ont découvert les vertus. Pour autant le marché est devenu le maître-mot dans la théorie et la pratique économiques, et on peut même dire que le marché est devenu dominant dans l'organisation des sociétés, avec le soutien idéologique de la pensée néo-libérale. Et même si certains services dits d'intérêt général échappent encore à cette domination, ils ont du mal à résister aux groupes de pression mercantiles et aux filets de la discrète mais efficace Organisation Mondiale du Commerce.
- **Concurrence** : la concurrence, libre et non faussée, est le corollaire du marché. Elle est censée le réguler, en équilibrant l'offre et la demande, et en préservant les droits du consommateur. Cela est séduisant au plan théorique. Mais en est-il toujours ainsi ? Bien évidemment non, malgré tous les efforts effectués par les autorités de régulation, lorsqu'elles existent. Par ailleurs, on peut légitimement se poser la question de la primauté des règles de concurrence lorsqu'il s'agit de secteurs qui contribuent au service de l'intérêt général, ou lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre de pratiques solidaires, comme par exemple en France l'assurance santé solidaire développée par la mutualité. Ce que l'on ne sait pas suffisamment, c'est qu'il appartient aux Etats en Europe de déclarer ce qui relève des services sociaux économiques et non-économiques, et cela renvoie au débat politique au sein de chaque Etat.
- **Consumérisme** : le développement du consumérisme est l'une des conséquences de la domination du couple marché / concurrence. Fortement stimulé par les offres surabondantes, le marketing et la publicité, le consumérisme finit par être chez l'individu la pratique de vie s'appliquant à tout, au détriment du sentiment citoyen et de l'intérêt général. Quand je paie une cotisation ou un impôt, j'achète un service ou un droit qui doit m'avantager à titre personnel ! Le consumérisme appliqué à outrance est un élément destructeur de l'intérêt collectif et de la solidarité.
- **Démocratie** : elle doit être à la base de toute société évoluée, parce que c'est elle qui garantit l'organisation d'une société libre et égalitaire, dans le respect de la dignité de la personne. A contrario, l'absence de démocratie est douloureusement vécue par de nombreux peuples dans ce monde. Pour autant, comment est-elle pratiquée aujourd'hui dans les sociétés dites démocratiques? Sommes-nous certains que nos pratiques garantissent le respect absolu de cette valeur universelle ? Est-ce que la sur-médiatisation qui domine nos sociétés ne fait pas

émerger de plus en plus une démocratie d'opinion en lieu et place de la démocratie réelle, exprimée directement sans débats sur le web, le plus souvent à partir d'idées reçues, d'informations non vérifiées, ou de rumeurs ?

La réponse est déjà contenue dans ces questions : oui, nous avons de très gros efforts à faire, tant individuellement que collectivement pour préserver cette valeur qui est probablement ce qu'il y a de plus fondamental dans l'organisation des relations entre les hommes.

- **Confiance** : la crise financière a sans aucun doute aggravé la crise de confiance qui s'est développée ces dernières années entre les individus et les organisations institutionnelles. Sans doute le citoyen moyen, devenu hyper-consommateur, s'est-il retrouvé déçu des services qu'il pensait avoir achetés auprès des dites institutions. Sans doute, s'est-il senti grugé par l'attitude des banques et des gestionnaires de fonds. Plus généralement, la confiance s'est perdue ces dernières années au fur et à mesure du creusement des inégalités et de l'impuissance des pouvoirs publics à endiguer les crises et les injustices, quelle que soit d'ailleurs la nature du régime politique mis en place. Cette évolution est probablement parmi les plus préoccupantes pour l'exercice de la démocratie.
- **Responsabilité** : la notion de responsabilité est également garante du bon fonctionnement des sociétés. Mais celle-ci s'estompée avec l'accroissement des inégalités ressenties, avec la montée de l'individualisme et des égoïsmes, avec le rejet de toute forme d'institutionnalisation. Le sentiment couramment exprimé, c'est que le responsable, c'est l'autre, c'est la société, au sein de laquelle je n'ai que des droits et surtout pas de devoirs.

Voilà donc quelques éléments, non exhaustifs, du constat que je souhaitais mettre en évidence, et qui me paraissent caractériser le monde d'aujourd'hui :

- un ordre mondial contrasté et paradoxal, dans lequel le progrès est inégalitaire,
- un ordre mondial dominé par la cupidité, l'appât du gain et les pratiques spéculatives,
- un ordre mondial en perte de valeurs universelles et qui manque cruellement de perspectives humanistes.

Nous pourrions rajouter à ce tableau pour être un peu plus complet, les graves problématiques géopolitiques de ce monde, car celles-ci sont et seront de moins en moins neutres : la montée des intégrismes religieux, le développement de l'intolérance entre les peuples, les atteintes de plus en plus grandes aux droits de l'Homme.

2 – Quels enseignements peut-on retirer de ce contexte de crise au plan de l'éthique et des pratiques?

La crise financière aura eu semble-t-il au moins un mérite, celui de réveiller certaines consciences, tout du moins provisoirement. La crise a durement fait chuter les cours de bourse en ruinant de nombreux épargnants et pensionnés, et en générant une crise économique et sociale sans précédents. Mais elle a aussi fait chuter de leur piédestal les grand-prêtres du libéralisme financier, et voler en éclats leurs certitudes arrogantes ! Que n'a-t-on entendu au moment où cette crise a éclaté, sur les dérives du système financier, les pratiques spéculatives, les rémunérations abusives et les bonus ? Et pourtant. Elle n'a pas été non plus la crise du capitalisme financier libéral, parce que celui-ci se nourrit des cycles haussiers et baissiers. Au surplus, quand c'est nécessaire, il sait faire mutualiser ses pertes par la collectivité. Sur ce plan, nous venons tous de le voir, y compris dans les pays les plus libéraux qui n'ont pas hésité à faire intervenir l'Etat pour injecter des capitaux dans les entreprises défaillantes. Et puis le capitalisme financier en a vu d'autres, et il sait rebondir, nous le constatons d'ores et déjà tous les jours dans les salles de marché ! La crise financière est en réalité révélatrice d'une crise de société profonde, voire d'une crise de civilisation, - une société qui a semé en son sein les germes de son propre éclatement, parce qu'elle ne connaît plus sa finalité première, l'Homme, et privilégie le moyen, l'argent, - une société dont le moteur principal est alimenté par la frénésie financière et la spéculation, au détriment de la création de valeur par le travail, - une société qui ne sait pas non plus, redistribuer équitablement les richesses produites, ni préserver son environnement.

Les appels à la moralisation du système financier vont donc dans le bon sens, même s'ils sont tardifs. Pour autant, sait-on tirer les bons enseignements de cette très grave crise et de ses conséquences économiques et sociales désastreuses ? Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas le cas. La crise financière n'a pas été un simple accident technique conjoncturel. Elle n'a pas été non plus la crise du capitalisme financier libéral, parce que celui-ci se nourrit des cycles haussiers et baissiers. Au surplus, quand c'est nécessaire, il sait faire mutualiser ses pertes par la collectivité. Sur ce plan, nous venons tous de le voir, y compris dans les pays les plus libéraux qui n'ont pas hésité à faire intervenir l'Etat pour injecter des capitaux dans les entreprises défaillantes. Et puis le capitalisme financier en a vu d'autres, et il sait rebondir, nous le constatons d'ores et déjà tous les jours dans les salles de marché ! La crise financière est en réalité révélatrice d'une crise de société profonde, voire d'une crise de civilisation, - une société qui a semé en son sein les germes de son propre éclatement, parce qu'elle ne connaît plus sa finalité première, l'Homme, et privilégie le moyen, l'argent, - une société dont le moteur principal est alimenté par la frénésie financière et la spéculation, au détriment de la création de valeur par le travail, - une société qui ne sait pas non plus, redistribuer équitablement les richesses produites, ni préserver son environnement.

Il faut, bien sûr, réguler le système financier, mais peut-on sérieusement croire que la régulation aille au-delà des déclarations d'intention et autres incantations, dans un monde globalisé où tant d'intérêts contraires sont en jeu ? Du reste, malgré les annonces à grand renfort de médias, peu de mesures concrètes ont à ce jour été prises à la suite de la fameuse réunion du G 20. Ce qu'il faudrait réguler en réalité, c'est la cupidité des hommes, celle qui conduit aux égoïsmes, aux injustices, aux inégalités, et finalement aux graves troubles de société. Mais cela est une autre histoire. On a entendu beaucoup d'appels à la moralisation du secteur financier. On ne peut que s'en réjouir, bien entendu, tant les pratiques spéculatives, les rémunérations abusives, l'absence de transparence ont été choquantes. Les institutions financières, assurances, et banques sont certes des entreprises qui comme les autres doivent pouvoir assurer leur rentabilité. Mais davantage encore que les autres, elles ne doivent pas oublier que l'argent qu'elles drainent sur leurs comptes n'est pas le leur. C'est celui que les assurés, les déposants et les prêteurs leur confient, en toute confiance. Elles ont donc l'ardente obligation de l'employer à bon escient, avec un risque mesuré et des pratiques transparentes.

Au-delà donc de la nécessaire moralisation du secteur financier, il y a donc nécessité d'une véritable « écologie financière », si je peux m'exprimer ainsi. La première mesure « écologique » est déjà d'appliquer dans les pays où

celles-ci existent, la loi, les règles, les normes institutionnelles, les recommandations déontologiques professionnelles. C'est la responsabilité des pouvoirs publics de faire appliquer les règles, et les autorités de contrôle y veillent, mais probablement pas avec la même intensité dans tous les pays. Une seconde mesure « écologique » serait d'organiser la traçabilité des flux et des opérations dans un but de totale transparence. Le client déposant d'une banque doit être en mesure de comprendre comment est utilisé son argent, et savoir quelle est la marge d'intérêt que l'établissement gestionnaire perçoit. Accessoirement, il a droit à connaître la formation des coûts dans la facturation des frais bancaires. C'est à ce prix que les banques pourront redorer leur image, particulièrement dégradée dans l'opinion publique. Une troisième mesure « d'écologie financière », c'est celle que doivent prendre les Etats avec courage, en matière d'encadrement des pratiques spéculatives, ou encore de limitation des rémunérations abusives. Les intentions que viennent d'annoncer certains Etats européens pour limiter les bonus, ou pour interdire la spéculation sur les produits dérivés vont dans le bon sens.

Mais qu'en est-il au niveau mondial ? Peut-on réellement croire qu'il peut y avoir de l'efficacité sans une régulation internationale fermement appliquée ? Pour ma part, je n'y crois pas, tant les intérêts en jeu sont contradictoires, que ce soit ceux des groupes financiers ou tout simplement ceux des Etats, dans un contexte de guerre économique et de concurrence mondiale exacerbée.

3 – Quelles sont les solutions possibles ? Le modèle proposé par l'Economie Sociale peut-il servir d'exemple pour un développement éthique durable ?

La première des exigences est de redonner du sens à l'économie publique et plus généralement aux politiques publiques. Aujourd'hui, les politiques publiques ont des défis majeurs à relever :

- celui des droits fondamentaux de la personne et de l'exercice d'une citoyenneté fortement compromise par le creusement des inégalités ;
- celui de la gestion des conflits entre le court terme et le long terme, entre la micro-économie et la macro-économie, entre le conjoncturel et le structurel. Aujourd'hui, on raisonne trop souvent en logique budgétaire de court terme, l'investissement est considéré comme une dépense, et les déficits sociaux comme des dettes ;
- celui de la re-fondation de la notion de service public et de la mise à niveau des moyens affectés à sa gestion, afin que « la main publique » tempère la domination de « la main invisible » du marché. A cet égard, on doit apporter la plus grande attention aux travaux sur les SSIG en Europe et aux réflexions du dernier Prix Nobel d'économie, Madame Elinor ORSTROM, sur la gestion collective du bien commun ;
- celui de la cohésion sociale, dans un contexte de montée des risques et des crises, aux plans économique, social et environnemental ;
- celui de la transmission, celle des valeurs et des principes de vie en communauté, celle des dispositifs de solidarité entre les générations, entre les riches et les plus pauvres.

La question est de savoir si les Etats ont la volonté et la capacité de conduire les politiques publiques nécessaires pour relever tous ces défis. Ce n'est pas certain, car il faudrait qu'ils les conduisent ensemble, ce qui est loin d'être le cas. Cela donne donc du relief aux propositions et aux actions de l'Economie Sociale, et la période actuelle crée de véritables opportunités pour faire valoir le modèle qu'elle développe depuis plusieurs décennies. Je voudrais aborder ce thème de trois façons :

1. **oui**, l'Economie Sociale peut servir de modèle parce qu'elle est fondamentalement basée sur des valeurs et des concepts éthiques, et parce qu'elle met l'Homme au centre de sa vocation,
2. **mais** l'Economie Sociale doit examiner ses pratiques, car elle est confrontée aux évolutions de la société, qui en la banalisant, affaiblissent son action et contraignent ses ambitions,
3. **non**, l'Economie Sociale ne doit pas céder au chant des sirènes et renier ses fondamentaux, et ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut espérer constituer un modèle exemplaire.

1 – L'Economie Sociale étant par nature vouée à l'homme, elle peut conceptuellement constituer un modèle de référence.

→ les entreprises et les organisations de l'Economie Sociale appuient leur action sur un socle de valeurs qui constitue leur carte d'identité et leur raison d'être :

- sociétés de personnes, elles sont tout d'abord dans une dimension humaine, et non dans une dimension financière comme le sont les sociétés de capitaux,
- sociétés de personnes, elles fonctionnent selon les principes démocratiques,
- sociétés de personnes vouées à l'être humain, elles ont pour finalités la satisfaction de ses besoins, en conjuguant l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, mais aussi la responsabilité, celle de l'individu, vis-à-vis de lui-même comme vis à vis de la société.

→ ces valeurs, ces raisons d'être, ces finalités, les entreprises de l'Economie Sociale les érigent en règles statutaires, qui définissent tant la nature de leur activité que leurs modes de fonctionnement, coopératif, mutualiste ou associatif.

→ elles s'engagent ainsi par leur action et leur effet redistributif, à apporter des réponses aux besoins sociaux des individus, en particulier les plus démunis, dans une approche solidaire et démocratique, en alternative à l'économie marchande qui privilégie la maximisation du profit individuel.

→ l'Economie Sociale est fondamentalement une économie d'intérêt collectif, qui ambitionne de contribuer à la construction d'un modèle de société responsable et durable, garante de la cohésion sociale. Cela ne veut pas dire bien sûr qu'elle doit brider la liberté individuelle et l'initiative privée, mais c'est l'intérêt général qui doit primer.

II – Pour autant, l'Economie Sociale est-elle irréprochable vis-à-vis des valeurs et des pratiques éthiques ?

Nul doute que l'Economie Sociale doit examiner ses pratiques, car elle est confrontée aux évolutions de la société qui ont tendance à banaliser son action et à affaiblir sa vocation.

On peut y voir au moins cinq raisons :

1. comme je l'ai indiqué précédemment, nous sommes dans un environnement économique dominé par les règles du marché et de la concurrence. Cela crée un contexte qui conduit les entreprises de l'Economie Sociale bien souvent malgré elles, sur le terrain de la banalisation, et cela est un risque majeur, car ainsi, elles perdent de vue leur finalité et leur vocation, et donc leur identité,
2. cette tendance est renforcée par l'obligation d'appliquer des normes et des règles créées pour réguler l'activité des sociétés de capitaux, concernant la concurrence, la solvabilité, les ratios prudentiels, les normes comptables,
3. l'importance prise dans la gouvernance par une technocratie professionnelle, bien souvent au détriment du pouvoir politique et du contrôle démocratique, a dévoyé de leurs finalités premières certaines entreprises de l'Economie Sociale, notamment dans la banque. La crise financière n'a du reste pas épargné celles qui en reniant les valeurs et principes fondamentaux, se sont aventurées sur le chemin de la spéculation et de l'argent gagné facilement,
4. plus globalement, le contexte de marchandisation excessive, de financiarisation à outrance et de recherche du profit maximum ne facilite pas l'action des entreprises de l'Economie Sociale confrontées à la concurrence,
5. enfin, la logique de marché et de compétition économique a généré une société d'hyper consommation qui a modifié les comportements. En effet, les sociétaires des organisations de l'Economie Sociale et les bénéficiaires de leurs activités, sont devenus de plus en plus consommateurs et de moins en moins adhérents ou sociétaires, et encore moins militants.

Cette évolution a bien entendu entraîné des conséquences sur la vie démocratique des organismes de l'Economie Sociale, parce que l'adhérent ou le sociétaire est devenu avant tout un consommateur, tandis que la crise du militantisme tant redoutée il y a quelques années, est devenue aujourd'hui une vraie réalité.

III – Quelles sont les conditions pour que l'Economie Sociale puisse constituer un modèle de développement éthique durable ?

Pour moi, qui ne suis pas un théoricien, mais un praticien, celles-ci apparaissent finalement fort simples et applicables :

→ L'Economie Sociale doit tout d'abord se rappeler en permanence sa raison d'être et ses finalités premières, afin d'éviter les dérives auxquelles les techniques gestionnaires peuvent conduire. Ses principes fondamentaux doivent être au cœur des stratégies de développement, des projets d'entreprise et des actions de formation des personnels, avant même les ambitions de conquête de parts de marché et de rentabilité financière.

→ Les entreprises qui composent l'Economie Sociale doivent refuser la banalisation, et rester distinctives dans leur mode de fonctionnement et leur service rendu à l'individu et à la société. En France, par exemple, on ne connaît plus vraiment la différence entre une grande banque coopérative et une banque commerciale privée, et le sociétaire a un pouvoir réel égal à zéro.

→ Elles doivent rester des structures de proximité pour être au plus près des besoins des personnes, et être attentives aux effets négatifs des concentrations qui les éloignent des préoccupations de terrain.

→ L'Economie Sociale doit mieux faire connaître sa différence, et mieux rechercher l'adhésion des citoyens, ainsi qu'une vraie reconnaissance auprès des pouvoirs publics et des institutions. Le contexte de crise d'aujourd'hui constitue une réelle opportunité pour informer et communiquer sur ses atouts. Elle doit aussi faire la démonstration qu'en conciliant l'économie avec les valeurs universelles de solidarité et de démocratie, elle a une utilité sociale et collective supérieure à celle de l'économie de capitaux.

→ Elle doit également être innovante en termes de concepts de gouvernance économique, et l'on suivra attentivement les recherches qui se développent sur ce terrain. Cela est certes difficile, dans un environnement économique dominé par l'argent et la recherche du profit, mais c'est la condition indispensable pour proposer une alternative.

Le défi des valeurs pour un développement soutenable est donc très clairement celui de :

- la gouvernance et du contrôle démocratique
- la relation de proximité sur le terrain entre les individus et les organisations
- l'éthique et les pratiques de management

Si elles sont des entreprises au sens économique du terme, elles sont surtout les représentantes d'un mouvement d'idées, porteuses de valeurs universelles tournées vers l'être humain. C'est en relevant ces défis, et en apportant les bonnes réponses à ces questions, que l'Economie Sociale peut constituer un modèle de référence, et dans le même temps, par son exemplarité, avoir l'ambition de contribuer à la constitution d'un nouvel ordre contre l'inégalité, basé sur des valeurs et des pratiques humanistes. La tâche sera dure, parce que la crise que le Monde traverse est une véritable crise éthique, révélatrice d'une crise profonde de société, au sein de laquelle une grande partie des individus a perdu ses points de repères, une société inégalitaire, une société où domine l'esprit de lucre. L'accroissement des inégalités dans le Monde impose donc de militer avec conviction, détermination, mais discernement, en faveur du modèle de l'Economie Sociale, à la condition que celui-ci soit exemplaire.

Au travers des sections nationales, grâce à son mode de fonctionnement qui conjugue la connaissance et le savoir des universitaires, et l'expertise des praticiens de l'économie d'intérêt collectif, le CIRIEC est particulièrement bien placé pour faire rayonner les valeurs de l'Economie publique et de l'Economie Sociale et faire avancer le progrès social dans le Monde.

Oui, nous voulons un monde solidaire qui ne laisse personne au bord du chemin, qui crée sa richesse par le travail productif et non par la spéculation, qui sache redistribuer équitablement les fruits de ce travail. Nous voulons une société qui s'appuie sur les principes de l'Economie Sociale, en plaçant l'individu et la réponse à ses besoins au cœur de son action et de son organisation, et non sur ceux de l'économie ultra-libérale, qui place le profit financier comme finalité et non comme moyen, et qui montre ses résultats désastreux. Nous voulons que les organismes de l'Economie d'intérêt collectif soient attentifs à conjuguer performance économique et promotion des valeurs, et se refusent à se laisser banaliser sous l'effet des mécanismes du marché.

Tout cela est probablement une utopie, mais il n'est pas de grande avancée sociétale qui n'ait été au préalable une utopie.

LA CRISE, L'ACTION PUBLIQUE ET LE MARCHÉ

[Intervention de Jacques Fournier, Président d'honneur du CIRIEC-France, au Congrès du CIRIEC-International](#)



L'action publique et le rôle qu'elle peut jouer en vue de permettre une sortie de la crise favorable à l'emploi et au développement durable

Quelles sont les perspectives à cet égard ? Le regard sur ce qui s'est passé depuis deux ans et sur ce qui se passe en ce moment n'est à première vue pas très encourageant. Beaucoup d'entre nous avaient pensé que la crise allait conduire à réhabiliter l'action publique et à lui permettre de prendre un nouveau départ. Ce n'est pas ce qui est arrivé jusqu'à présent. En caricaturant à peine, je dirai que « on » (le système, les marchés, la pensée dominante) a eu très peur. La crise s'est révélée d'une telle ampleur qu'il a fallu d'urgence faire appel à l'Etat. Pour maintenir en vie le système bancaire. Pour essayer de relancer l'économie. On a accepté un début de régulation financière. Mais on n'a pas remis en cause les fondements du système. On a bien voulu d'un Etat pompier, mais non d'un Etat pilote qui reprend les commandes. On a limité les dégâts, mieux sans doute qu'après 1929. Mais le marché continue à faire la loi. Le voici qui spéculé maintenant sur les finances de ces Etats qui l'ont sauvé. Les mêmes agences de notation qui avaient garanti la solidité du mécanisme des subprimes distribuent leurs mauvaises notes à la Grèce ou au Portugal. L'Europe est aux abois. La pression est remise, au nom des équilibres budgétaires et du poids de la dette, sur les dépenses publiques et, à travers elles, sur les services publics et les régimes de protection sociale. C'est toujours le marché qui domine. L'action publique ne fait que s'y soumettre. Il ne reste plus qu'à attendre la prochaine crise. On aura fait en sorte que les Etats ne puissent, cette fois, y remédier.

Un autre cheminement est-il possible ? L'action publique peut-elle reprendre le pas sur le marché ? Peut-elle nous conduire sur une autre voie de développement ? Il est normal que nous nous interroguions au CIRIEC sur ces questions. D'autant que l'on peut tout de même trouver dans le passé récent des éléments positifs. La crise a remis en cause bien des idées reçues. Certaines des mesures prises vont dans le bon sens.

Mes réflexions se situeront à trois niveaux : - celui de l'action publique considérée dans son ensemble ; - celui de la régulation de l'économie marchande ; - celui de la fourniture des services collectifs.

I- L'action publique : une recomposition nécessaire

A ce niveau le problème essentiel qui se pose aujourd'hui est celui de la recomposition, de la réarticulation, des diverses formes d'action publique, en liaison avec la mondialisation de l'économie. Toute l'histoire du capitalisme depuis deux siècles est marquée par une sorte de course poursuite entre le développement continu du marché capitaliste et l'intervention publique nécessaire à la correction des ses aspects négatifs. La main invisible d'Adam Smith n'existe pas. Des problèmes se posent, des luttes s'engagent. Il faut faire appel à la main visible du pouvoir politique. La difficulté intrinsèque de la période actuelle tient au fait que nous sommes entrés dans l'ère de l'économie mondialisée mais qu'il n'y a toujours pas de gouvernement mondial. L'action au niveau de chacun de nos Etats nationaux est devenue insuffisante. Il faut lui superposer un niveau d'intervention supra national. Pour les européens, cela veut dire construire deux nouveaux étages de gouvernance : celui de l'Europe et celui du Monde.

L'Europe est aujourd'hui dans la tourmente. Dans un premier temps elle s'est avérée incapable de mener face à la crise une politique globale. Il n'y a eu que des réactions diversifiées au niveau des Etats. Elle est maintenant obligée d'intervenir en tant que telle pour venir au secours de la Grèce. On peut dire en ce sens que l'idée d'un gouvernement économique européen a marqué au cours des dernières semaines un certain progrès. Mais cela s'est fait dans l'urgence et l'improvisation. Qui dit gouvernement suppose d'une part l'existence de mécanismes institutionnels qui permettent à ce gouvernement de fonctionner, d'autre part la construction et la mise en œuvre de politiques appropriées aux exigences du moment. Nous n'avons encore ni l'une ni l'autre. Les mécanismes institutionnels restent embryonnaires. Ne peuvent en tenir lieu ni les « folles nuits » de négociations entre ministres des Finances dans les heures qui précèdent l'ouverture des marchés, ni le droit de regard que la commission suggère maintenant qu'on lui donne sur les projets de budgets des Etats.

Quant à la politique elle reste à définir. Elle ne saurait se réduire au respect d'un pacte de stabilité aujourd'hui dépassé. Dans un monde multipolaire, où chacun veut affirmer sa place, les institutions européennes doivent jouer un autre rôle que celui, qui est le leur aujourd'hui, d'un truchement par lequel le libéralisme vient imposer ses lois sur notre continent. L'Europe n'est pas un marché, c'est une puissance, et elle doit se comporter comme telle pour organiser les bases de sa croissance, contrôler ses échanges, mener une politique industrielle. On est encore loin d'une telle situation. Chacun sent bien qu'elle ne pourra se réaliser que sur la base d'une entente franco-allemande renouvelée et approfondie.

Les institutions mondiales devront elles aussi, tôt ou tard, se réorganiser, géographiquement et thématiquement. Géographiquement, pour faire en sorte que tous les pays qui comptent puissent avoir un poids dans la décision. On est passé, et c'est heureux, du G8 au G 20. Il est temps d'aller plus loin en renforçant la place des pays émergents au Conseil de sécurité de l'ONU. Thématiquement : Banque mondiale et FMI pour la monnaie et les finances, OMC pour le commerce, FAO pour l'agriculture et l'alimentation, BIT pour le social, agissent séparément les uns des autres. Il est temps d'organiser une convergence entre leurs approches respectives et avec celles concernant l'environnement et les problèmes de population.

C'est en articulant les politiques menées à ces différents niveaux - l'Europe, le Monde, mais aussi bien entendu les Etats nationaux, dont le rôle restera longtemps encore déterminant – qu'il sera possible de recomposer l'action publique et de restaurer sa prééminence à l'ère de la mondialisation de l'économie. Deux grands axes d'intervention existent à cet égard : la régulation du marché et l'organisation des services collectifs. On ne sortira durablement de la crise qu'en les repensant l'un et l'autre et en établissant entre eux un nouvel équilibre.

Le CIRIEC et les opérateurs de l'économie publique et de l'économie sociale qu'il regroupe n'ont évidemment ni compétence en droit ni capacité en fait pour procéder à cette recomposition. Mais ils peuvent y contribuer, de deux manières :

- d'une part en s'ouvrant à des participants de tous les continents et en menant avec eux et avec toutes les autres organisations concernées par ces problèmes les débats grâce auxquels on pourrait faire progresser la réflexion collective. C'est ce que nous essayons de faire dans ce congrès.
- d'autre part en approfondissant son travail scientifique sur ces questions. Je me félicite à cet égard de la parution prochaine de l'ouvrage « Crise contemporaine et renouveau de l'action publique » élaboré dans le cadre de la commission services publics/entreprises publics du Ciriec-international par un groupe de travail animé par Philippe Bance et Luc Bernier.

II – La régulation du marché : pour un élargissement de la perspective

A ce niveau le problème essentiel n'est pas sur le principe on peut dire qu'il y a un accord général sur la nécessité d'une telle régulation. Mais quelles doivent être les modalités : quel champ, quelle intensité pour cette régulation ? Je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin que les premières mesures de normalisation des activités financières péniblement décidées depuis deux ans. Il ne s'agit pas seulement de « moraliser le capitalisme » comme affirmait il y a quelque temps vouloir le faire le Président Sarkozy mais bien de lui imposer des orientations nouvelles. Nous avons besoin d'une régulation qui soit à la fois plus large dans le champ qu'elle embrasse et plus contraignante dans les mesures qu'elle met en œuvre. Ces orientations devraient à mon sens se développer autour de trois axes essentiels.

La « définanciarisation » de l'activité économique .

Je n'insisterai pas sur ce sujet qui a été traité dans la première table ronde. Il est largement reconnu aujourd'hui que le développement économique des vingt dernières années a tendu à faire une place de plus en plus importante à la spéculation financière. Cela s'est manifesté par le développement irraisonné de segments de marché de plus en plus opaques (titrisation, produits dérivés) et par la soumission de la gestion des entreprises à des exigences de profit

démessurées. L'économie virtuelle a pris le pas sur l'économie réelle. Il faut casser cette dynamique. Les remèdes possibles sont connus. J'en emprunte la liste à la contribution de Jean-Claude Boual dans l'ouvrage plus haut mentionné : contrôle réel des paradis fiscaux, élimination des stocks options, refonte du système de rémunération des managers, strict contrôle, voire interdiction pure et simple, de la titrisation et des produits dérivés, réglementation des agences de notation, séparation des banques de placement et des banques d'investissement, taxation des transactions financières, remise en cause des systèmes de retraite par capitalisation : ces mesures et bien d'autres ont été évoquées. Certaines sont à l'étude, soit au niveau international soit dans certains Etats. Il faut saluer à cet égard la persévérance de l'administration Obama à faire voter aux Etats Unis une législation qui aille dans le sens de ces préoccupations. Mais l'écart demeure sensible entre ce vers quoi on se dirige et ce qui serait nécessaire.

[La liaison indissociable à établir entre les trois volets du triptyque : commerce, travail et environnement.](#)

Je viens de terminer la lecture d'un ouvrage tout à fait stimulant, bourré de références insolites et de rapprochements inattendus, mais aussi remarquablement perspicace dans ses analyses et convaincant dans une bonne partie de ses préconisations, celui d'Alain Supiot, « L'esprit de Philadelphie, la justice sociale face au marché total » publié en janvier 2010 aux éditions du Seuil. La déclaration de Philadelphie est le texte qui, en 1944, a fixé les objectifs de l'organisation internationale du travail. Ses principes allaient être développés quelques années plus tard dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Ils dessinaient un ordre mondial dans lequel la dignité de la personne humaine, le respect du travail, l'exigence de sécurité, la solidarité, étaient des valeurs essentielles. L'actuel processus de globalisation, souligne Alain Supiot, s'inscrit dans une perspective inverse. « Au lieu d'indexer l'économie sur les besoins des hommes et la finance sur les besoins de l'économie, on indexe l'économie sur les besoins de la finance et on traite les hommes comme du « capital humain » au service de l'économie ».

Dans la vision du monde que nous a imposé l'ultralibéralisme des deux dernières décennies c'est le libre échange des biens, des capitaux et des services qui a pris le pas sur toute autre considération. Les entreprises font leur « shopping » sur le marché des régimes juridiques et des environnements de travail des différents pays pour y choisir leurs lieux de production et leurs sièges d'imposition et pour organiser, sans prise en compte des coûts externes, l'acheminement de leurs produits vers les lieux de consommation. Tout ce qui concerne l'homme et la nature est mis au second plan pour le bien du commerce et du profit qu'il génère. Quiconque remet aujourd'hui en cause ce dogme du libre échange fait figure d'arriéré. Il faut pourtant avoir le courage de le faire. Non pas pour encourager la mise en place de barrières protectrices de certains intérêts particuliers. Mais pour faire poser des règles générales qui prennent en compte les objectifs de justice sociale et de protection de l'environnement et permettent ainsi d'assujettir solidement les trois volets du triptyque.

Je reprends ici certaines des pistes esquissées par Alain Supiot, qui permettraient au passage de donner un contenu concret au thème à la mode de la responsabilité sociale des entreprises : organisation de la traçabilité sociale des produits écoulés sur le marché ; instauration d'une solidarité entre les entités constitutives d'une filière ou d'un réseau de production transnational ; limitation des réimportations de produits fabriqués en méconnaissance des règles sociales ou environnementales du pays d'origine ; adoption de normes comptables et de règles de droit commercial encourageant la visée à long terme dans la gestion des entreprises.

L'échec du sommet de Copenhague a montré l'importance de ce qui reste à faire sur le chemin de la prise en compte de l'objectif environnemental. Mais, on ne s'étonnera pas de m'entendre le souligner, ce qui relève du social est tout aussi important.

[Une approche solidaire des problèmes de population et de migrations](#)

Comment ne pas voir la contradiction fondamentale qui affecte le discours dominant sur la mondialisation de l'économie. On nous présente comme un bienfait le libre échange des marchandises et des capitaux. Mais il n'est pas question d'admettre la libre circulation des hommes. Pas de barrière pour les produits qui franchissent chaque jour des millions de kilomètres entre les continents avant d'atterrir sur notre table ou dans nos armoires. Pas d'obstacle pour l'argent, réel ou virtuel, qui court sans cesse d'une place financière à une autre en provoquant au passage les dégâts que l'on voit. Mais des refus de visas, des murs, des contrôles, des "rétentions" (on n'ose parler d'internement, mais c'en est bien un), des expulsions, en bref tout un arsenal de mesures coercitives pour ceux ou celles qui ont la présomption de vouloir, en allant dans un autre pays, sortir de la misère dans laquelle ils sont enfermés. On ne pourra sortir de cette contradiction, apaiser les tensions qu'elle engendre, échapper aux explosions qu'elle peut entraîner, qu'au prix d'une politique nouvelle associant ouverture et solidarité.

Ouverture. Je parle ici pour mon pays et pour l'Europe, celle de l'accord de Schengen. Il faut desserrer les contraintes, assouplir la délivrance des visas, ce qui correspond d'ailleurs à un besoin démographique et économique. Mener une politique intelligente de régularisation.

Solidarité. La pression démographique a commencé à se ralentir relativement mais elle va continuer à se manifester. Les démographes nous annoncent une population de 9 milliards d'habitants dans la seconde partie de ce siècle contre près de 7 milliards aujourd'hui. Serait-ce un objectif hors de portée pour notre planète que de mettre en place pour cet horizon le « plan Marshall » qui permettra aux pays les plus pauvres de conserver leurs ressources humaines et de les mettre au service de leur développement ?

[III – Les services collectifs : promouvoir l'économie des besoins](#)

S'agissant de l'autre grand volet de l'action publique, auquel j'arrive maintenant, celui qui concerne l'organisation collective de la satisfaction des besoins, le rôle de l'économie publique et sociale est plus direct car c'est un champ d'action dans lequel ses opérateurs interviennent fréquemment. A ce niveau le problème essentiel aujourd'hui est celui

de la place qui doit être donnée à cette intervention : complément nécessaire mais limité de l'économie marchande? Ou voie autonome de développement ?

Leur place dans l'économie

Je fais référence ici aux activités que nous qualifions le plus souvent de services publics mais qui ont me semble-t-il un contenu plus large. Elle englobent tous les cas dans lesquels, pour la satisfaction de besoins jugés essentiels et/ou pour le respect de droits reconnus fondamentaux, les pouvoirs publics mettent en œuvre une organisation qui assure la fourniture des services correspondants dans des conditions qui ne sont plus celles du marché. Dans la plupart des pays, et notamment ceux dans lesquels le CIRIEC est représenté, cette forme d'action publique s'est fortement développée depuis un siècle et demi. Elle recouvre à des degrés divers des secteurs eux-mêmes très divers, marchands ou non marchands : éducation, santé, logement, protection sociale, action sociale, services de proximité, énergie, transports, communication. Si on la considère – ce qui devrait aller de soi - comme constituant, au même titre que l'économie capitaliste marchande, une activité productive, on constate que, dans un pays comme la France, elle assure environ un tiers de la production nationale. Dans le même temps elle contribue puissamment à la lutte contre les inégalités.

Mal aimés, bien aimés, mal aimés.

Dans la vision libérale cet ensemble d'activités sous pilotage collectif est considéré comme constitutif d'une charge pour l'économie. On voit ce qu'elle coûte mais non ce qu'elle rapporte. C'est le « modèle social » qu'il faudrait remettre en cause, l'« Etat providence » que l'on devrait dégonfler.

La survenance de la crise a dans un premier temps changé la perspective. Les activités des services collectifs n'ont pas été directement touchées ou l'ont été moins que d'autres. Elles ont contribué à maintenir l'activité. Leur rôle d'amortisseur a été souligné, y compris en France par notre Premier ministre. Mais le répit aura été de courte durée. Paradoxalement l'intervention massive et conjoncturelle sollicitée et obtenue de l'Etat pour éviter en 2008 l'effondrement de l'économie, conduit maintenant à remettre en cause l'action à plus long terme qu'il mène de manière permanente en vue d'assurer la satisfaction des besoins collectifs. Les aides publiques apportées aux banques et aux autres secteurs directement menacés par la crise ont creusé les déficits publics. La dette explose. Le crédit de l'Etat est remis en question. On ne voit de salut que dans le rétablissement rapide de l'équilibre budgétaire. Cela risque de conduire à des coupes massives dans le volume des ressources affectées aux services collectifs. Cette orientation, si elle devait se confirmer, serait doublement pernicieuse. A court terme elle risquerait de compromettre une reprise économique encore timide. A long terme elle fermerait la voie à la promotion d'un mode de développement alternatif à la croissance purement capitaliste.

Du service public à l'économie des besoins.

C'est évidemment un autre chemin qu'il faut emprunter. On n'y parviendra qu'en renouvelant l'approche classique du service public. C'est dans cette perspective que je me réfère au concept d'économie des besoins. J'entend par là tous les cas dans lesquels on entend faire en sorte que biens et services soient produits et répartis en fonction non des ressources dont disposent les individus et les ménages mais bien des besoins qui sont les leurs. Le communisme du 21^{ème} siècle en quelque sorte.

Ce concept englobe le service public tel que nous le connaissons. Mais il le dépasse de plusieurs manières : Il peut s'appliquer à de nouveaux domaines; il met l'accent sur les besoins à satisfaire plus que sur la structure à mettre en place ; il insiste sur la fonction d'assemblage, de pilotage incombant à la collectivité, plus que sur la nature publique ou privée des opérateurs ; il incite à faire émerger une nouvelle culture du service collectif. Notre modèle est encore trop marqué par une conception tutélaire, protectrice, voire autoritaire du service public, alors qu'aujourd'hui se dégagent dans la population des aspirations nouvelles d'autonomie, de diversité, de participation dont il faut tenir compte. C'est autour de ces idées, me semble-t-il que pourra progressivement s'affirmer un voie de développement plus solidaire que celle de la croissance marchande mais aussi plus conviviale, moins bureaucratique, que celle à laquelle renvoie trop souvent l'image de l'administration publique. L'autonomie de cette voie, sa vocation à se développer doivent être affirmées avec force. Il ne s'agit pas seulement de mettre un pansement sur la société capitaliste. Il s'agit d'offrir les éléments d'une véritable alternative. A la différence de la précédente (la régulation du marché) cette forme d'action publique s'exerce principalement au niveau des Etats nationaux. Elle ne pratique pas la délocalisation des emplois. Elle s'exerce à l'abri de la prise de contrôle par des fonds spéculatifs. Le protocole n° 26 sur les services d'intérêt général joint au traité de Lisbonne lui offre en Europe une base juridique solide.

Le rôle de l'économie publique et sociale.

Les opérateurs de l'économie publique et sociale ont tout naturellement vocation pour intervenir en ces domaines. C'est évident pour les opérateurs de l'économie publique dont c'est la fonction naturelle. Mais cela vaut aussi pour les opérateurs de l'économie sociale : mutuelles, coopératives, associations, organismes paritaires. Leur diversité leur permet d'offrir des réponses à toute la gamme des interventions possibles. Leurs principes de fonctionnement garantissent la prise en compte de l'intérêt public et la participation des acteurs de terrain. Leur expérience est présente dans de nombreux domaines. Ils sont en mesure d'offrir des solutions innovantes. Ils peuvent être aussi dégager des financements et cela n'est pas le moins important.

Le développement de cette économie des besoins suppose en effet que son financement soit assuré. Il l'est normalement par des prélèvements publics, s'agissant des services non marchands, par la contribution des utilisateurs, pour les services marchands. Dans ces deux directions les obstacles sont réels. Le financement par l'impôt est compromis par les cadeaux fiscaux que les gouvernements ont multipliés ces dernières années. La modulation des contributions des utilisateurs, visant à permettre une distribution égalitaire du service, est rendue plus difficile par les règles de concurrence. Dans les deux directions il faut donc retrouver des marges de jeux. L'économie sociale, grâce

à la solidarité qu'elle entretient entre ses participants, est en mesure d'y contribuer. Il y a là, pour le CIRIEC, un sujet de réflexion et de recherche à mon avis prioritaire.

Réflexions terminales

Ces réflexions, nécessairement schématiques, vu le temps qui m'était imparti, n'épuisent pas le sujet que j'ai essayé de traiter devant vous. En particulier j'ai laissé de côté ce que l'on appelle la politique industrielle, c'est à dire l'intervention des Etats en vue de promouvoir le développement de certaines filières de production jugées d'intérêt national. Cette forme d'intervention se situe à la frontière des deux axes que j'ai distingués. Elle s'exerce bien dans le cadre du marché mais le rôle que joue alors l'Etat dépasse celui d'un simple régulateur. Fort décriée dans la période du libéralisme triomphant cette politique industrielle revient à l'ordre du jour. On peut en rapprocher, bien qu'il me paraisse relever d'une philosophie différente, le développement contemporain des fonds souverains. L'idée d'une politique industrielle européenne s'inscrirait bien dans la conception d'une Europe-puissance qui soit plus qu'un simple espace ouvert à la concurrence. Tous ces points mériteraient approfondissement.

Pour finir, où est le probable ? Quel est le possible ? Fil de l'eau ? Changement de cap ? Tout dépend d'une évolution des rapports de force qui est difficile à prévoir. Je ne vais pas m'engager maintenant dans un exercice de géopolitique qui dépasserait d'ailleurs largement mes compétences. Je dirai simplement que le Ciriec avec d'autres, groupes de réflexion, organisations syndicales, mouvements sociaux, partis politiques, peut contribuer à faire avancer les idées sur ces sujets. Je n'aime pas les expressions telles que « société civile » ou « communauté internationale » qui présentent comme un tout homogène des entités traversées en fait par des conflits parfois profonds. Je pense en revanche, reprenant une expression mise en avant il y a maintenant plus d'un demi-siècle, au sortir du dernier conflit mondial, que nous sommes tous aujourd'hui des « citoyens du monde ». A ce titre il nous incombe d'organiser les convergences et de conclure les alliances qui permettent à l'action publique, face à la crise, de reprendre le dessus sur le marché.

TRAVAUX DU CIRIEC

CYCLE DE SEMINAIRES CIRIEC-France / ESCEM

(Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont conduit à modifier le calendrier du cycle de séminaires. On trouvera ci-dessous les nouvelles dates, ainsi que les noms des intervenants, sous réserve de l'accord définitif de certains d'entre eux)

Date	Thème	Chercheur/ Expert		Praticien	
14/09/2010	Problématique générale de ce cycle de rencontres : Qu'est ce que le management dans l'économie sociale? Existe-t-il des spécificités?	François Silva, Denis Sibony, Alexandre Michentef	Professeurs à l'ESCEM et au CNAM	Patrick Bézier Alain Arnaud	Directeur Général du Groupe Audiens Président du Ciriec-France, de la Mutualité Fonction Publique et de la Banque Fédérale Mutualiste
<i>Le management est au cœur des enjeux de l'économie sociale. Le secteur de l'économie sociale connaît de fortes mutations et est promis à d'importantes évolutions : concentrations, sources de financement, mutation des besoins et changements technologiques... Les salariés vont souvent être confrontés à des mutations "identitaires" et il sera nécessaire que le management de proximité rappelle ce qu'est l'économie sociale, ses fondements mais aussi sache traduire dans les pratiques quotidiennes les valeurs proclamées.</i>					
12/10/2010	Dirigeance des entreprises de l'économie sociale	Sybille Mertens	Chercheuse à HEC Liège	Jean-Pierre Pollénius	Febecoop (fédération belge de l'économie sociale)
<i>Quels rôles pour les entreprises d'économie sociale dans le système économique et quels profils pour leurs dirigeants ? Cette intervention a pour objet d'une part, de préciser le périmètre de pertinence des entreprises d'économie sociale dans l'économie globale et, d'autre part, d'apporter un éclairage plus particulier sur la problématique spécifique du profil des dirigeants</i>					
9/11/2010	Economie sociale, éthique et comportement	Maurice Thévenet François Duvergé	Professeur à l'ESSEC Ancien Directeur Général de l'ESCEM	Gérard Andreck	Président de la Macif
<i>Il semble important de rappeler que le management est d'abord une pratique quotidienne de régulation et d'accompagnement de chaque personne d'une équipe par son responsable. Nous aborderons dans ce séminaire les fondamentaux du management et les spécificités des pratiques managériales dans les entreprises de l'économie sociale</i>					

23/11/2010	Partenaires sociaux	Francis Kessler Jean Luc de Priester	Maître de Conférence à la Sorbonne Actuaire Conseil	Valérie de Launay	Directrice des Ressources Humaines de Malakoff - Médéric
<i>Quelles sont les problématiques et enjeux spécifiques concernant les relations sociales dans l'économie sociale. Quelle est la nature du dialogue social dans les entreprises de ce secteur. Quelles sont les différences de pratiques avec les entreprises capitalistiques ?</i>					
14/12/2010	Compétences - Métiers	Didier Tronche	Conseiller du Pt du SYNEAS, ancien Pt de l'UNIFAF	Olivier RUTHARDT	DRH de la MAIF
11/01/2011	la RSE entre entreprise capitaliste et entreprise de l'économie sociale	François Fatoux	Directeur de l'Orse	Jean Luc Vergnes	DRH du Groupe BPCE
<i>Les entreprises de l'économie sociale font-elles preuve d'excellence en termes de responsabilité sociale. Le plus souvent ancrées territorialement et avec une implication plus active des parties prenantes, elles disposent d'un terrain favorable à une RSE authentique.</i>					
25/01/2011	Lien social, relation entre individus	Norbert Alter	Sociologue	Etienne Pflimlin	Président du Crédit Mutuel
<i>"Le problème des organisations ne consiste pas à « mobiliser les salariés », mais à tirer parti de leur volonté de donner." Cet éclairage apporté par Norbert Alter trouve un écho particulièrement sensible dans les entreprises de l'économie sociale. Il développera la façon dont le don et le contre-don constituent une dimension essentielle de toute organisation dans les relations entre les individus.</i>					
8/02/2011	Les parties prenantes dans l'économie sociale	Nadine Battesti Jean-Yves Saulquin	Professeure à l'Université de la Méditerranée Professeur à l'ESCEM	Arnaud Lacan	Responsable Prospection et animation des marchés statutaires à la MAIF, docteur en économie
<i>Les entreprises de l'économie sociale n'ont pas d'actionnaires. L'absence de cette partie prenante permet-elle une gouvernance plus équilibrée et une meilleure représentation des autres parties : sociétaires, salariés, clients/usagers ? Quelles sont les conditions nécessaires pour "faire vivre" la gouvernance par les parties prenantes ?</i>					
15/03/2011	Métiers et fonctions garants de l'efficacité de l'économie sociale	Florence Leduc	Directrice de la Formation et de la vie associative à la FEHAP	Jean Philippe Poulnot	Groupe Chèque Déjeuner
<i>Les entreprises de l'économie sociale rencontrent aujourd'hui des défis majeurs (fusions, mise en concurrence,...) qu'elles doivent relever par une meilleure professionnalisation de leur encadrement et de leurs salariés. En situation de concurrence, les entreprises d'économie sociale doivent s'engager dans des processus de changement et mobiliser de nouvelles capacités de gestion, et de nouvelles compétences en management.</i>					
12/04/2011	Reconnaissance et appartenance dans les organisations d'économie sociale	Christophe Laval	Consultant	Christine Doré Desbrosses	DRH Pro BTP
<i>La reconnaissance au travail est encore loin d'être entrée dans les mœurs de toutes les entreprises. Elle est souvent perçue par le management comme relevant de la seule psychologie ou de la philosophie, ou comme une perte de temps (surtout en temps de crise) alors qu'il s'agit d'une véritable pratique managériale au service du mieux-être des salariés et de la performance des entreprises. Au-delà des principes d'humanisme et de morale, on parle ici d'efficacité générée par l'engagement de tous, d'intérêts mutuels et de bénéfices réciproques".</i>					
26/04/2011	Relations sociales dans les organisations sociales	Jean-Paul Guillot	Directeur du BIPE	Lise Cornillier	Avocate
<i>Les relations sociales dans l'Economie Sociale sont elles ou non différentes des entreprises capitalistes ? Existe-t-il des enjeux différents ? Les partenaires sociaux ont-ils des pratiques différentes ?</i>					
10/05/2011	Comparaison économie sociale France et Québec	Stéphane Racz	Directeur général adjoint du SYNEAS	Léopold Beaulieu	Président de Fondation et du CIRIEC-Canada
<i>Ce séminaire permettra de comparer les deux espaces francophones et comprendre les différences culturelles et structurelles qui façonnent l'économie sociale. Nous serons attentifs à tirer les enseignements des pratiques et des évolutions actuellement en cours au Québec.</i>					

L'EAU EN EUROPE : QUELS ENJEUX ?

La Commission scientifique internationale « Economie publique, services publics » du CIRIEC a engagé depuis plus d'un an des recherches sur les services publics locaux, dont le secteur de l'eau. Le rapporteur de la Commission est le professeur Pierre Bauby, (CIRIEC-France). Une première synthèse de sept monographies (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie et Suède) avait permis de dégager à la fois la diversité des situations nationales et des tendances lourdes d'évolution (Cf. Brèves du Ciriec-France n°27 – décembre 2009).

Rappelons que jusqu'ici la politique communautaire en matière d'eau a été fondée non sur la réalisation du « marché intérieur », mais sur le respect de normes ambitieuses de qualité, sur la base d'objectifs de santé publique et de protection de l'environnement. Il n'y a donc pas de politique européenne de libéralisation impérative du secteur de l'eau, c'est-à-dire pour une mise en concurrence systématique et obligatoire. Le préambule de la directive-cadre sur l'eau de 2000¹ affirme que « l'eau potable n'est pas une marchandise comme les autres ». En même temps, cette directive-cadre introduit les concepts économiques dans la législation environnementale, en demandant aux Etats membres de produire des analyses économiques de l'usage de l'eau à partir de 2004 et d'introduire le principe du recouvrement complet des coûts à partir de 2010.

Quatre tendances structurantes

Il ressort des sept monographies quatre tendances structurantes.

1/ Partout en Europe, ce sont les Communes qui ont eu la responsabilité de l'approvisionnement en eau des populations, du traitement de la ressource et de l'assainissement des eaux usées. Si l'on applique au secteur de l'eau la notion d'« autorité organisatrice », dont la fonction est de définir les objectifs que doit viser un secteur, les règles qu'il doit respecter, le mode d'organisation et de régulation, on constate partout en Europe, sauf en Suède, une tendance à l'augmentation de leur maille territoriale, avec les phénomènes d'intercommunalité, le rôle confié aux régions (en particulier en Italie) et même à l'Etat. On peut à cet égard parler de co-réglementation et de co-régulation ou de gouvernance multi-niveaux.

2/ Partout en Europe a existé et existe encore (sauf en Angleterre du fait de la privatisation totale du secteur) une réelle liberté de choix des modes de gestion par les municipalités ou leurs regroupements (gestion publique directe, différentes formes de délégation, partenariats public-privé). Dans cinq des pays analysés, les opérateurs sont essentiellement publics, essentiellement sous la forme de petites entreprises locales. Par contre, la délégation aux entreprises privées domine depuis de longues décennies en France et beaucoup plus récemment en Espagne ; dans les deux cas, la délégation a débouché sur l'existence d'un oligopole de grands groupes qui dominent le marché. Ainsi, coexistent en Europe pour l'essentiel de grands groupes privés et des petites entreprises publiques locales.

Les problèmes posés par la délégation de services sont bien connus et analysés en France (asymétries d'informations, contrats incomplets et problèmes de renégociation, durée des contrats, appels d'offre et concurrence, etc.) et ont amené une série de réformes depuis une vingtaine d'années, sans que disparaissent les asymétries, même si le développement de l'intercommunalité a donné de nouveaux moyens d'orientation et de contrôle aux autorités publiques et si des remunicipalisations interviennent.

3/ Aussi bien les directives communautaires que les attentes des utilisateurs mettent l'accent sur la qualité de l'eau et les traitements des eaux usées, d'autant plus nécessaires que l'on prend en compte le cycle de l'eau. Mais il reste encore à bien préciser les méthodes et critères d'appréciation de cette qualité, les indicateurs permettant de disposer d'outils de pilotage. Les demandes d'eau sont de même extrêmement contrastées selon les pays et leurs caractéristiques, quant à la ressource, géographiques et climatiques. C'est ainsi que 56% de l'eau est consommée par l'industrie en Autriche, contre 25% en Italie, 20% en Allemagne et seulement 9% en France et 5% en Espagne. Par contre, l'Allemagne consomme moins de 4% dans l'agriculture, l'Autriche 5%, la France 14%, contre 50% en Italie et jusqu'à 68% en Espagne.

4/ De grandes différences de prix existent entre les pays et dans certains cas à l'intérieur de ceux-ci, compte tenu en particulier des écarts de coûts liés à la quantité et à la qualité de la ressource. Certains pays ou régions ont mis en place des tarifications qui augmentent avec les quantités consommées dans un objectif de maîtrise de la consommation (Bruxelles-capitale, Italie). De manière générale, se développe la tendance à aller vers l'application du principe de « Full cost recovery » fixé par la Directive cadre communautaire de 2000. Dans certains pays existent également des tarifs sociaux (Autriche, Wallonie, Flandre en partie), afin de permettre l'accès des populations défavorisées. Les prix sont considérés accessibles en Allemagne.

Sept enjeux

Les fortes diversités de situations laissent d'importantes responsabilités et marges de manœuvre aux échelons territoriaux pertinents, avec une tendance à un rôle croissant des intercommunalités et des régions.

¹ http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2000/l_327/l_32720001222fr00010072.pdf.

1/ Les diversités de ressources, d'accès à celles-ci, de qualité, de facilités de distribution et de traitement (selon la géographie physique et humaine) soulignent la dimension essentielle de la territorialisation et donc la nécessaire territorialisation des compétences d'organisation et de régulation.

2/ C'est dire qu'il ne saurait y avoir un « marché intérieur européen intégré » au sens des économistes, mais des « marchés » territorialisés. Sans doute existe-t-il des opérateurs transnationaux, mais ce n'est pas en faisant passer la maille d'organisation au niveau communautaire que l'on assurera la maîtrise de leur participation.

3/ La territorialisation n'est pas la même selon que l'on prend en compte les bassins versants, les usines de « production » et de traitement, les réseaux de distribution, les réseaux d'assainissement, etc. La gouvernance de l'eau ne peut donc être que « *multi-level* ».

4/ Dès lors, le paradigme structurant de la gouvernance de l'eau doit être celui de la coopération et non de la concurrence.

5/ Les enjeux d'accessibilité et d'*affordability* pour ce produit et ce service essentiels et indispensables à la vie inciteraient à se poser la question de la définition communautaire d'un « service universel ». Mais quel pourrait être son contenu dans le contexte de la territorialisation ? La situation est différente des secteurs des télécommunications, des services postaux et de l'électricité. Des standards de qualité garantie pour tous ? Ils existent pour l'essentiel. Peut-on avoir une définition commune de l'*affordability* ?

6/ A ce stade de la recherche, il n'apparaît pas de supériorité avérée et systématique d'un mode d'organisation, de régulation et de gestion. Dès lors, l'enjeu est de garantir la liberté de choix des modes de gestion aux autorités publiques compétentes (« autorités organisatrices »), ainsi que de mettre en place des outils à leur disposition pour assurer la réversibilité de leurs choix.

7/ Dans tous les cas se pose le problème des asymétries d'informations, de compétences, d'expertises entre les autorités organisatrices et les opérateurs, qui débouchent sur de fortes inégalités. Si l'on ne saurait les faire disparaître complètement, on peut sans doute les limiter et en réduire les effets par l'intervention de tous les *stakeholders* dans les systèmes de gouvernance.



Pierre Bauby

Docteur en science économique – Chercheur associé au LED (Université Paris 8)

Rapporteur de la Commission scientifique internationale « Economie publique – services publics » du CIRIEC.

XIIIèmes Journées nationales des chercheurs en économie sociale

« L'économie sociale : un modèle de développement durable et une alternative pour sortir de la crise »

organisées par le CIRIEC-Espagne et l'Université de Sarragosse

(Sarragosse, 21 et 22 octobre 2011)

Appel à propositions. envios@ciriec.es

PRIX EDGARD MILHAUD DU CIRIEC

Le Prix Edgard Milhaud, d'un montant de 10 000 €, destiné à encourager des jeunes chercheurs à travailler sur l'économie publique et l'économie sociale, a été attribué à un chercheur belge, Kristof de Vitte, à l'occasion du congrès international de Berlin.

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux,...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources du CIRIEC sont les cotisations de ses membres et le bénévolat de son équipe dirigeante.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr

**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org

